

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 9 janvier 2026 portant nomination des membres du jury compétent pour le contrôle des connaissances en application de l'article L. 241-1 du code rural et de la pêche maritime

NOR : *AGR2535134A*

Par arrêté de la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire en date du 9 janvier 2026, sont nommés membres du jury compétent pour le contrôle des connaissances prévu par l'article L. 241-1 du code rural et de la pêche maritime :

- en qualité de directeur d'une des écoles nationales vétérinaires françaises ou, en cas d'empêchement, d'enseignant-chercheur de la même école, désigné par ce directeur pour le représenter :
 - Mme Laurence DEFLESSELLE, directrice générale de l'Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (ONIRIS), titulaire ;
 - M. Djemil BENCHARIF, professeur à Oniris, enseignant au service de biotechnologies et pathologie de la reproduction, agrégé des écoles vétérinaires de France, suppléant ;
- en qualité de directeur départemental en charge de la protection des populations de l'un des départements du territoire métropolitain :
 - M. Christophe MOURRIÈRAS, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, directeur départemental de la protection des populations de Vendée, titulaire ;
 - M. Luc CHALLEMEL DU ROZIER, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, à la mission d'appui aux personnes et aux structures Ouest (Bretagne/Normandie et Pays de la Loire), suppléant ;
- en qualité d'enseignant-chercheur d'une des écoles nationales vétérinaires françaises, enseignant les sciences cliniques des carnivores domestiques ou des équidés :
 - Mme Christelle MAUREY, professeure à l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, enseignant les sciences cliniques des carnivores et des équidés, diplômé du collège européen de médecine interne (ECVIM - CA), titulaire ;
 - Mme Sophie PALIERNE, maître de conférences à l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse, service de chirurgie des animaux de compagnie, suppléante ;
- en qualité d'enseignant-chercheur d'une des écoles nationales vétérinaires françaises, enseignant la sécurité sanitaire et l'hygiène des aliments :
 - M. Jean-Michel CAPPELLIER, professeur à l'Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (ONIRIS), enseignant l'hygiène et la qualité des aliments, spécialiste du collège européen de Santé Publique Vétérinaire (ECVPH - Food Science), titulaire ;
 - M. Jean-Denis BAILLY, professeur à l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse, enseignant l'hygiène et la qualité des aliments, spécialiste du collège européen de Santé Publique Vétérinaire (ECVPH - Food Science), suppléant ;
- en qualité d'enseignant-chercheur d'une des écoles nationales vétérinaires françaises, enseignant les productions animales :
 - Mme Catherine BELLOC, professeure à l'Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (ONIRIS), enseignant la médecine des animaux monogastriques d'élevage, spécialiste du collège européen de médecine porcine (ECPHM), titulaire ;
 - M. Yves MILLEMANN, professeur à l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, enseignant la pathologie des animaux de production, spécialiste du collège européen de gestion de la santé des bovins (ECBHM), suppléant ;
- en qualité d'enseignant-chercheur d'une des écoles nationales vétérinaires françaises, enseignant les maladies réglementées des animaux et la législation sanitaire :
 - Mme Nathalie RUVOEN-CLOUET, professeure à l'Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (ONIRIS), enseignant en pathologie infectieuse, réglementation sanitaire

des maladies animales, spécialiste du collège européen de santé publique vétérinaire (ECVPH - animal médecine), titulaire ;

- Mme Nadia HADDAD, professeure à l'École nationale vétérinaire d'Alfort, enseignant les maladies réglementées, les zoonoses et l'épidémiologie, suppléante ;
- en qualité de vétérinaire praticien désigné par le Conseil national de l'ordre des vétérinaires :
 - M. Stéphane DILÉ, docteur vétérinaire, titulaire ;
 - M. Éric VANDAËLE, docteur vétérinaire, suppléant.

Le jury est présidé par Mme Laurence DEFLESSELLE ou son suppléant.